

NOM, Prénom

.....

DIEULEFIT-RANDO

Association fédérée FFR sous le N° 05634

ADHESION 2022-2023

Amie randonneuse, Ami randonneur,

Vous avez pris note que la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 fait l'obligation aux associations d'une Fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents et de délivrer une licence à tous les membres randonneurs.

L'assurance IRA de la FFR couvre la responsabilité civile et les accidents corporels conformément au premier paragraphe. La nature et le montant des garanties seront fournies sur la demande et sont indiqués au verso de votre licence. Par votre signature, vous acceptez ces conditions d'assurance. Si vous désirez un complément d'assurance, il vous faudra contacter votre assureur et conclure un contrat d'assurance séparé et privé. L'assurance IRA couvre entre autres : la pratique de la randonnée pédestre dans le monde entier, aussi bien dans le cadre associatif que sur initiative personnelle ; les frais de recherche en France et à l'étranger ; l'encadrement de DIEULEFIT-RANDO en responsabilité civile (à condition que **tous** les randonneurs soient assurés).

TARIFS : *Pour être membre de DIEULEFIT-RANDO, vous devez prendre une licence à la FFR (28,00€) et adhérer à DIEULEFIT-RANDO (9€).

* Facultatif : vous pouvez vous abonner à « Passion Rando Magazine » (10 € pour 4 N° par an). C'est un journal édité par la FFR, riche en découvertes de régions, en conseils ...

*Cas particulier : si vous êtes affilié-e à la FFR à titre privé ou dans le cadre d'un autre club (avec au moins l'assurance IR/responsabilité civile), vous pouvez prendre une simple adhésion à DIEULEFIT-RANDO (17 euros).

Nous vous proposons les 3 variantes suivantes au choix :

Votre licence FFR (IRA: 28,00€) et votre adhésion à DIEULEFIT-RANDO (9€) **soit un total de 37€**

Votre licence FFR (IRA: 28,00€), votre adhésion à DIEULEFIT-RANDO (9€), et l'abonnement à Passion Rando Magazine (10€) **soit un total de 47€**

Simple adhésion à DIEULEFIT-RANDO (17 €) si vous êtes assuré-e à la FFR à titre privé ou par un autre club, au moins en responsabilité civile (IR) **soit un total de 17€**
Dans ce cas, merci d'indiquer votre n° de Licence N° :

CONDITIONS D'ADHESION :

*Première adhésion : fournir **un certificat médical attestant de la non contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre.**

Le certificat médical est à renouveler **tous les 3 ans****.

* Renouvellement d'adhésion : vous renseignez le questionnaire médical et vous remplissez **l'attestation dans le cadre** ci-après.

Attestation de réponse au questionnaire médical :

Je soussigné-e M/Mme (NOM, prénom) :

atteste avoir renseigné le questionnaire de santé et avoir (rayez la mention inutile) :

- Répondu NON à toutes les questions
- Répondu OUI à une ou plusieurs questions ; dans ce cas je fournis un certificat médical** de non contre-indication à la pratique sportive.

Date et signature.....

Par votre signature, vous confirmez avoir pris connaissance des statuts de DIEULEFIT-RANDO et de son règlement intérieur consultable sur <https://dieulefit-rando.fr/> et en acceptant le contenu.

Lu et approuvé le :

Signature :

A remplir la 1ère fois ou si changement uniquement

Date de naissance :

Adresse :

Tél fixe :

Tél Portable :

Mail :

Cette fiche est à retourner :

- avec le certificat médical si nécessaire (voir ci-dessus**)

- avec le règlement par chèque à l'ordre de DIEULEFIT-RANDO

à : **Alain Moulin**, 16 les Lavandes, La Bonnasse
26220 Dieulefit. Tel : 06 43 30 82 16